



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Relocalisation du Centre de Formation aux Métiers Embarqués de la Navigation Fluviale (CFANI)
--

Table des matières

1. Objet de l'AMI	2
2. Contexte et enjeux	2
3. Objectif stratégique de la relocalisation	3
4. Exigences techniques et fonctionnelle de la future implantation.....	3
a) Locaux	3
b) Hébergement et restauration	4
c) Proximité fluviale	4
d) Accessibilité.....	4
e) Partenariats.....	4
5. Scénarios de relocalisation :	5
Scénario 1 : intégration à un pôle de formation existant (modèle actuel)	5
Scénario 2 : autonomie avec possibilité d'accès à des infrastructures de support et de services	5
Scénario 3 : autonomie avec création ex nihilo d'un campus fluvial intégrant des fonctions de support et de services entièrement dédiées.....	5
6. Publics cibles	5
7. Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt	5
8. Calendrier	6
9. Contacts	6

1. Objet de l'AMI

Le CFANI, centre de formation historique et nationalement reconnu pour les métiers embarqués de la navigation fluviale, par l'intermédiaire de son organisme gestionnaire, l'ANFPPB (Association Nationale pour la Formation et la Promotion Professionnelle dans la Batellerie), lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de sa relocalisation stratégique au sein du bassin Seine-Escaut. L'objectif est d'identifier des partenaires publics et privés susceptibles de proposer une implantation conforme aux exigences pédagogiques, logistiques et opérationnelles du centre, dans une logique de rayonnement, d'accessibilité et de mutualisation des moyens.

2. Contexte et enjeux

Le CFANI a été créé il y a plus de 50 ans. Il est actuellement basé au Tremblay-sur-Mauldre (78) et partage ses infrastructures avec l'AFTRAL, le lycée horticole CHEP et Tremblay Services (internat/restauration).

Unique CFA en France, à recrutement national, le CFANI est le centre de formation aux métiers embarqués de la navigation fluviale à la fois historique et de référence. Il forme chaque année en alternance près de 90 apprentis aux métiers embarqués.

L'établissement prépare par la voie de l'apprentissage au **Bac professionnel « Transport fluvial »** ainsi qu'à la plupart des attestations professionnelles indispensables :

- Le Certificat Restreint de Radiotéléphonie (CRR),
- Le certificat de qualification d'Expert en Navigation avec Passagers,
- L'Attestation d'expert ADN (matières dangereuses)
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)

Le BAC PRO « transport fluvial » permet d'obtenir par équivalence, l'attestation de capacité professionnelle (ACP), titre obligatoire pour diriger une entreprise de transport fluvial de marchandises.

L'agrément du CFANI permet aux apprenants de valider, en fonction de leur âge et de leur parcours de formation, les titres de qualification de matelot, maître-matelot et timonier.

L'organisme gestionnaire est l'ANFPPB, association Loi de 1901, disposant du statut d'Organisme de Formation (OF).

Dans le cadre de son plan stratégique de développement, le CFANI engage une transformation profonde incluant :

- La modernisation de ses outils pédagogiques : simulateurs de navigation livrés au dernier trimestre 2025, formation à distance, avant-projet pour la construction bateau-école ;
- Une relocalisation géographique sur le bassin d'emploi Seine-Escaut pour renforcer son attractivité et son efficacité pédagogique ;
- Une recherche de synergies territoriales et partenariales.

Cette nouvelle implantation est destinée à faire émerger un pôle de compétence fluviale, dont le pilier est constitué par le CFANI sous l'autorité et la direction de son organisme gestionnaire.

3. Objectif stratégique de la relocalisation

Le futur site devra permettre :

- Une proximité immédiate avec une voie navigable pour maximiser les temps de travaux pratiques et situé sur le périmètre Seine-Escaut, bassin d'emploi principal pour le fluvial : Régions Hauts-de-France, Ile-de-France et Normandie ;
- Une accessibilité performante en transport collectif pour les apprenants susceptibles de venir de la France entière ;
- Une capacité d'hébergement adaptée et financièrement viable ;
- Une opportunité de synergies avec d'autres établissements pour offrir des possibilités de mutualisation des équipes pédagogiques, au moins pour l'enseignement général.

4. Exigences techniques et fonctionnelle de la future implantation

Les exigences définies ci-dessous devront permettre une extension de la capacité d'accueil des apprentis, notamment en nombre de salles de cours et en possibilité d'hébergement. Une montée en puissance étant prévue d'ici à la mise en service de la liaison Seine-Escaut en 2032 (doublement des effectifs prévus soit 200, avec une cible intermédiaire à l'horizon du projet en 2029, avec 130/140 apprentis)

Les propositions devront répondre aux critères suivants :

a) Locaux

Des Locaux adaptés pour recevoir du public (ERP de type R et de 5^{ème} catégorie) d'une surface d'environ 400 m² mini comprenant :

- 3 salles de cours d'environ 60 m² chacune (permettant l'accueil d'environ 25 stagiaires) permettant de la formation à distance («e-learning »)
- 2 salles pour accueil des simulateurs de 25 m² chacune + poste instructeur de 9 m² mini – ces 3 locaux devront être muni d'une alimentation indépendante et climatisés
- 100 m² de bureaux divisible (dont au moins 3 bureaux fermés pour l'équipe de direction)
- 1 atelier d'environ 50 m² mini
- Possibilité d'extension à moyen terme (doublement des effectifs prévus d'ici la mise en service de la liaison fluviale Seine Nord Europe en 2032 soit 200 apprentis, avec une cible intermédiaire à la rentrée 2029 à 130 / 140 apprentis)

Pour information à la rentrée 2025, les 87 apprentis sont répartis sur 5 classes :

- 1 classe de seconde comportant 22 apprentis
- 1 classe de 1^{ère} classique comprenant 21 apprentis
- 1 classe de 1^{ère} passerelle (jeune déjà titulaires d'un autre bac ou de diplômes de l'enseignement supérieur) comprenant 14 apprentis
- 1 classe de terminale classique comprenant 18 apprentis
- 1 classe de terminale passerelle comprenant 12 apprentis

L'âge de ces apprentis se situe entre 15 et 30 ans pouvant aller au -delà en cas de reconversion professionnelle ou de projet de création d'entreprise.

b) Hébergement et restauration

- Internat et restauration gérés par un tiers
- Capacité d'hébergement mixte pour accueillir les apprentis par roulement, avec un effectif hebdomadaire variant de 30 à 50 apprentis, pouvant aller à 75 apprentis à l'horizon 2029
- Capacité d'hébergement individuel pour une partie du personnel enseignant estimée à 10 formateurs à la cible 2032
- Capacité de restauration pour accueillir 100 personnes, personnel inclus
- Possibilité d'extension à moyen terme avec doublement des effectifs prévus d'ici 2032
- Le bâtiment d'hébergement et de restauration pourra être indépendant

c) Proximité fluviale

- Implantation des locaux à proximité immédiate d'une voie navigable pour permettre des travaux pratiques quotidiens sur le bateau-école.
- Implantation obligatoire sur le réseau Seine-Escaut
- Stationnement du bateau école à proximité immédiate du centre, par conséquent ce lieu de stationnement supposera :
 - D'obtenir une convention d'occupation temporaire (COT) de longue durée du gestionnaire de la voie navigable pour le/les bateau(x)
 - L'alimentation en eau potable et électricité du bateau-école

d) Accessibilité

- Accès rapide et direct depuis les réseaux de transports collectifs pour garantir un accueil fluide des apprentis en provenance de toute la France

e) Partenariats

- Dans une logique de réponse en filière aux enjeux de formation de la branche, les installations du CFANI pourront être utilisées par des organismes dispensant des formations continues spécifiques au fluvial (Institut FLUVIA...), constituant à terme un pôle complet articulant formation initiale et formation continue, sous la responsabilité du CFANI et de son organisme gestionnaire.

Cette approche intégrée vise à accompagner la professionnalisation, la montée en compétences et la sécurisation des parcours tout au long de la vie, en cohérence avec les besoins des entreprises, des institutions partenaires et des territoires du bassin Seine-Escaut.
- Implantation des locaux dans un bassin éducatif permettant des partenariats pour les matières générales et les activités sportives.

5. Scénarios de relocalisation

Les porteurs de projet devront se positionner sur l'un des trois scénarios suivants et pourront également proposer au choix un 2^{ème} scénario alternatif

Scénario 1 : intégration à un pôle de formation existant (modèle actuel)

Intégration de la formation dans un centre de formation ou un lycée existant avec mutualisation complète. Ce scénario repose sur un partenariat fort avec un établissement déjà implanté sur un site fluvial. Le CFANI y serait accueilli en tant que filière spécialisée. L'établissement partenaire gèrerait l'hébergement, la restauration et mettrait à disposition les salles et infrastructures nécessaires.

Scénario 2 : autonomie avec possibilité d'accès à des infrastructures de support et de services

Le CFANI s'installe sur un site disponible (hors d'une structure formation existante, par exemple pépinière d'entreprises), à proximité ou sur les lieux d'infrastructures collectives (internat, cuisine, proximité d'une gare). Il reste autonome dans sa gouvernance mais externalise entièrement les services. Le bateau-école est à proximité immédiate.

Scénario 3 : autonomie avec création ex nihilo d'un campus fluvial intégrant des fonctions de support et de services entièrement dédiées

Création d'un mini-campus fluvial dédié au CFANI. C'est le scénario le plus ambitieux. Le CFANI investit un nouveau site en bord de voie d'eau, où un pôle fluvial est créé avec hébergement, restauration et quai pédagogique pour le bateau-école. Ce modèle incarne un centre national de référence pour le transport fluvial.

Le modèle économique reposera sur un dispositif locatif et de mise à disposition compatible avec la situation financière du CFANI

6. Publics cibles

Collectivités locales, établissements publics, organismes de formation, associations professionnelles, Chambres de commerce.

7. Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

Il est rappelé que la participation à la phase de l'appel à manifestations d'intérêt n'implique pas d'obligation de participer aux phases ultérieures.

Les informations et documents reçus dans le cadre de cet AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et seront traités comme confidentiels dans le cadre leur instruction et de l'organisation du conseil d'administration de l'ANFPPB.

Phase 1: Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Les porteurs de projet intéressés, seuls ou en groupement, sont invités à transmettre leur dossier comprenant :

- L'identité et l'activité de l'entité répondante ;
- Les moyens techniques et humains dont l'entité dispose qui seraient pertinents pour la réalisation des objectifs de l'AMI.

Pour cette première phase, il est demandé une présentation sommaire des éléments suivants :

- Une présentation du site proposé et de ses caractéristiques ;
- Le scénario d'implantation envisagé ;
- Les conditions d'accès aux services (hébergement, restauration) ;
- Les perspectives d'évolution du site (extension, montée en puissance) ;
- Des éléments sur le calendrier prévisionnel en adaptant si besoin celui qui est proposé ;
- Les modalités financières envisagées de mise en œuvre du scénario (location, convention, partenariat) et des propositions de partenariat ;
- Des propositions de solutions de financement (européennes, territoriales, nationales...) des infrastructures et outils de la formation.

Cette première phase a pour objectif d'identifier les porteurs de projet intéressés par la relocalisation du CFANI et prêts à contribuer au développement de parcours pédagogiques pour former les nouvelles générations de professionnels aux métiers de la batellerie, et à la dotation en outils pédagogiques modernes dont le bateau-école.

Phase 2 Concertation

Les entités dont la manifestation d'intérêt a été validée sont éligibles à participer à la phase de concertation et de finalisation des propositions pour la relocalisation du CFANI.

Traitement des dossiers

Entreprises fluviales de France, mandaté par le conseil d'administration de l'ANFPPB, pilote et organise l'appel à manifestation d'intérêt.

Les décisions seront prises par le conseil administration de l'ANFPPB

8. Calendrier

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : novembre 2025
- Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 31 mars 2026
- Phase de concertation et de visite des sites : 15 avril – 31 juillet 2026
- Sélection finale et lancement opérationnel : 15 septembre 2026
- Première rentrée scolaire : Septembre 2029 (ajustable en fonction des scénarii envisagés)

9. Contacts

Pour toute question, information ou demande de document complémentaire et transmission du dossier : contact@cfa-navigation.fr

Maxime ABRAMOVICI
ANFPPB
8 rue Saint-Florentin
75001 Paris
Tél. : 01.61.39.01.18

Pour toute demande privilégiez les contacts par mail.